

A.H.M. LES JETS DE SAINT-HUBERT INC.

Politique 1 – Inscription

1.1. Objectif

Fournir toutes les informations nécessaires pour l'inscription d'un joueur avec les Jets de St-Hubert.

1.2. Membres visés

Tous les membres de l'association des Jets de St-Hubert.

1.3. Procédures à suivre

1.3.1 Nouveau joueur

Si votre enfant s'inscrit pour la première fois de sa vie au hockey, vous devez remplir le formulaire d'inscription des Jets qui se trouve sur notre site internet et apporter les documents demandés avec votre paiement.

1.3.2 Joueur ayant joué dans une autre association

Si votre enfant était inscrit dans une autre association, vous devrez remplir le formulaire d'inscription des Jets qui se trouve sur notre site internet, fournir les informations demandés pour effectuer le transfert de votre enfant dans notre association et apporter les documents demandés avec votre paiement.

1.3.3 Joueur ayant joué à St-Hubert

Pour les joueurs qui ont déjà joués au hockey la saison dernière avec les Jets de St-Hubert, vous pouvez utiliser l'inscription en ligne via le système de Hockey Canada HCR pour inscrire votre enfant.

(<https://registration.hockeycanada.ca/Registration/AccountLogin.aspx?ReturnUrl=/registration/?ID=2139&ID=2139>)

Suivre le guide d'utilisation du système HCR se trouvant sur notre site internet.

1.3.4 Période d'inscription

La période d'inscription est la suivante selon les divisions. La période d'inscription sera annoncée sur le site internet de l'association et un envoi par email aux membres actifs à la saison précédente.

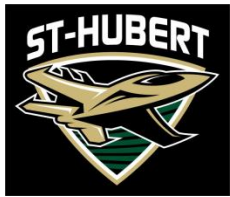
Pour les joueurs des divisions initiation, pré-novice et novice (MAHG 0 à 4) : du 1^{er} mai au 15 septembre de chaque année.

Pour les joueurs des divisions atome à midget : du 1^{er} mai au 30 juin de chaque année.

Pour les joueurs de la division junior : du 1^{er} mai au 31 juillet de chaque année.

1.3.5 Conséquences

Les joueurs qui s'inscriront après la date prévue et annoncé prennent le risque que le nombre de joueurs de leur division soit atteint et par le fait même de se retrouver sur une liste d'attente et voir leur inscription refusé.



A.H.M. LES JETS DE SAINT-HUBERT INC.

1.3.6 Tableau des âges

Pour s'inscrire, le joueur doit être âgé entre 4 et 21 ans. C'est l'âge durant l'année civile en cours au moment de l'inscription qui est tenue compte. Les joueurs sont répartis selon l'âge dans les divisions suivantes :

Initiation	4 ans (MAHG 0)
Pré-novice	5-6 ans (MAHG 1 et 2)
Novice	7-8 ans (MAHG 3 et 4)
Atome	9-10 ans
Pee-wee	11-12 ans
Bantam	13-14 ans
Midget	15-16 et 17 ans
Junior	18-19, 20 et 21 ans (voir règle 5.7.3 de Hockey Québec pour les joueurs de 21 ans permis)

Veuillez consulter le tableau des âges officiel de Hockey Québec sur le site internet de l'association ou dans les règlements administratifs de Hockey Québec.

1.3.7 Lieu de résidence

Tous les joueurs qui habitent dans le territoire de l'arrondissement de St-Hubert doivent s'inscrire avec les Jets de St-Hubert. Le lieu de résidence des parents ou du tuteur fera foi de son lieu de résidence.

Pour le tuteur ou le parent qui a divorcé ou s'est séparé devant la cour de justice : il devra fournir un document légal qui confirme qu'il a la garde de l'enfant au registraire.

Pour les parents qui sont divorcés ou séparés à l'amiable : **une lettre signée par les deux parents** devra être fourni au registraire pour confirmer leur accord que l'enfant peut s'inscrire à St-Hubert. En cas de litige entre les deux parents, l'association se réserve le droit de refuser l'inscription ou le transfert du joueur.

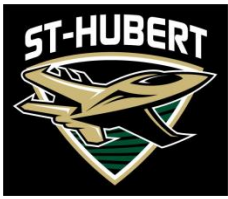
1.3.8 Joueuse habitant St-Hubert

Pour les filles qui demeurent à St-Hubert, suivre les indications suivantes :

- **Pour les divisions initiation (MAHG 0), pré-novice (MAHG 1 et 2) et novice (MAHG 3 et 4) :** vous devez vous inscrire avec **les Jets de St-Hubert**.
- **Pour les divisions atome à junior:** vous avez le choix et il doit être pris au moment de l'inscription :
 - o Les joueuses qui veulent jouer dans la ligue masculine : vous devez vous inscrire avec **les Jets de St-Hubert**.
 - o Les joueuses qui veulent jouer dans la ligue féminine : vous devez **ABSOLUMENT** vous inscrire avec l'association des **Rapides de Champlain**.

Pour jouer avec les Ramparts du Richelieu (AA) : Vous devez vous inscrire dans la bonne association tel que décrit précédemment. Par la suite, vous pouvez vous inscrire au camp de sélection des Ramparts du Richelieu.

Si vous êtes sélectionné par les Ramparts du Richelieu, le registraire des Jets de St-Hubert ou des Rapides de Champlain fera le transfert dans l'organisation des Ramparts **lorsque le paiement complet** aura été reçu. Si vous n'êtes pas sélectionnée par les Ramparts, vous vous présentez à l'association à laquelle vous êtes inscrit.



A.H.M. LES JETS DE SAINT-HUBERT INC.

1.3.9 Litige et véracité de l'information

L'association se réserve le droit de refuser une inscription en cas de litige entre les deux parents ou pour toutes fausses informations dans le formulaire d'inscription.

1.3.10 Nouveau gardien de but dans les divisions bantam ou midget

Pour les divisions bantam et midget, l'association n'acceptera aucun nouveau joueur qui commence à jouer au hockey comme gardien de but. Il pourra s'inscrire à une autre position.

Seulement les gardiens de but ayant déjà joués à cette position auparavant dans la division novice, atome ou pee-wee, chez les Jets ou dans une autre association, seront acceptés.

Exception : Si aucun gardien de but n'est disponible pour une équipe, l'association se réserve le droit de nommer un joueur comme gardien de but pour la saison.

1.3.11 Méthode et modalité de paiement

Méthode de paiement

Par mandat-poste ou chèque : Le chèque ou mandat-poste doit être libellé à l'ordre de « **Les Jets de Saint-Hubert inc.** » et contenir les renseignements suivants: le nom du joueur, sa division et le ID de Hockey Canada

Le paiement par chèque ou mandat-poste peut être déposé directement (dans une enveloppe) dans la **boîte aux lettres des Jets** située au 2^e étage au Centre sportif Gaétan Boucher, 3850 rue Edgar à Saint-Hubert ou **par la poste** à l'adresse suivante: Association des Jets de Saint-Hubert Inc., C.P. 37045, Saint-Hubert (Québec) J3Y 8N3.

Par carte de crédit : disponible seulement par le système HCR. Au moment de l'inscription, vous pouvez faire un paiement complet de l'inscription ou en deux versements. Si vous choisissez de payer en deux versements, Le premier paiement de 50% aura lieu immédiatement et le deuxième paiement le 15 juillet.

Aucun paiement en argent n'est accepté.

Modalité de paiement

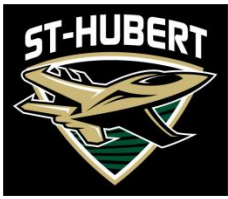
Pour tous les nouveaux membres ou membre transféré: Le paiement complet par chèque doit être inclus avec le formulaire d'inscription.

Pour les membres qui ont joués avec les Jets de St-Hubert l'année précédente : Le paiement de la totalité des frais d'inscription doit être **REÇU AU PLUS TARD le 1^{er} août ou au moment de l'inscription si après le 1^{er} août.**

Pour le paiement par chèque : Il y a possibilité de payer en 2 versements : la moitié du montant au moment de l'inscription et l'autre moitié le 1^{er} août en les déposants à la boîte aux lettres des Jets au Centre Sportif Gaétan-Boucher avec une copie de la facture.

Le paiement par carte de crédit est disponible via le site HCR seulement.

Junior : un montant de 150\$ minimum devra être payé à l'inscription. Le montant complet devra être payé au 1^{er} septembre si le joueur est sélectionné.



A.H.M. LES JETS DE SAINT-HUBERT INC.

Ne pas mettre d'argent comptant dans l'enveloppe.

L'inscription sera considérée incomplète tant que le paiement n'est pas reçu et encaissé et ce, dans le respect des modalités. Pour des raisons d'assurances, un joueur qui n'a pas payé au complet son inscription ne pourra participer aux activités sur glace.

1.3.12 Dépôt des chandails

Il n'y a pas de dépôt des chandails. Une facture sera émise si les chandails ne sont pas retournés à la fin de la saison ou qu'ils sont retournés en mauvais état. Une note sera inscrite dans le dossier HCR du joueur jusqu'au paiement de la facture.

1.3.13 Structures intégrées

Pour les divisions Pee-wee AAA, Pee-wee AAA relève, Bantam AAA, Bantam AAA relève, Midget espoir et Midget AAA, le joueur doit s'inscrire auprès des Jets s'il veut participer au camp de sélection. Le joueur sera transféré s'il est sélectionné dans une de ses divisions. Voir la grille tarifaire pour les remboursements prévus pour chacune de ces divisions.

1.3.14 Camp d'évaluation compétitif AA et BB

Le montant demandé pour participer au camp d'évaluation compétitif doit être payé au moment de l'inscription du joueur. Seuls les joueurs ayant complétés leurs inscriptions au 30 juin pourront participer à ce camp. Le camp compétitif commence au début du mois d'août. La date exacte sera annoncée sur le site internet de l'association.

Le camp compétitif comprend:

- **Le directeur technique** : Le directeur technique est responsable de la formation sur les mises en échec et de l'évaluation des joueurs durant le camp compétitif. Le directeur technique est choisi par le conseil d'administration et n'est pas un entraîneur d'une équipe compétitive des Jets de St-Hubert. Ce poste est rémunéré par les Jets.
- **Cours de formation sur la mise en échec et de contact physique** : ce cours est obligatoire pour tous les nouveaux joueurs pee-wee, bantam et midget qui vont jouer au niveau compétitif AA et BB. Ce cours comprend des séances hors glace et sur glace ainsi qu'une formation vidéo. Ce cours doit être suivi ABSOLUMENT au complet pour continuer le camp compétitif. Les parents doivent faire la confirmation que le cours a été suivi sur le site de Hockey Canada. Les joueurs qui ont déjà suivi le cours n'ont pas à le refaire.
- **Évaluation** : 4 séances sur glace avant les premières coupures.
- **Joueur affilié** : pour des raisons d'assurances avec Hockey Canada, seulement les joueurs qui seront inscrit au camp compétitif, ayant suivi le cours de mise en échec (sauf l'atome) et participer aux séances d'évaluations pourront être joueur affilié dans une équipe AA et BB. Ceci ne s'applique pas aux gardiens de but.
- **Remboursement** : le montant demandé pour le camp compétitif n'est pas remboursable sauf si le joueur ne participe à aucune activités du camp compétitif.
- **Réduction de prix** : Le montant pour le camp réduira le supplément compétitif si le joueur est sélectionné dans une équipe AA ou BB.



A.H.M. LES JETS DE SAINT-HUBERT INC.

- **Autres frais couvert** : il sert à payer les heures de glaces supplémentaires, les officiels et la supervision des parties durant le camp et la saison.

1.3.15 Supplément compétitif

Il ne fait pas parti de l'inscription. C'est un montant supplémentaire qui est demandé à tous les joueurs qui seront sélectionnés dans une équipe de catégorie compétitive des divisions atome à midget. Un chèque devra être remis au gérant de l'équipe au plus tard avant la 5^e partie de la saison régulière.

1.3.16 Frais de tournois

Pré-novice : L'inscription inclus deux (2) festivals dont le FestiJets de St-Hubert. Les parents auront à décider s'ils veulent participer à un 3^e festival et fournir l'argent nécessaire au fond d'équipe.

Novice à Junior : L'association va payer les frais d'un tournoi local (excluant les frais d'entrée) à chaque équipe.

Les équipes pee-wee, midget et junior récréatives (A, B ou C) de St-Hubert seront inscrites automatiquement aux tournois de St-Hubert. Ces équipes devront payés pour le droit d'entrée à nos tournois via leur fond d'équipe.

1.3.17 Fonds d'équipe

Le fond d'équipe n'est pas inclus dans l'inscription du joueur. C'est un montant supplémentaire qui est demandé par l'équipe pour payer les tournois et ce pour les équipes qui veulent en avoir. Le montant varie selon le nombre de joueurs dans l'équipe et les frais demandés par les tournois. Voir la politique sur la gestion d'une équipe à ce sujet.

L'association des Jets n'est pas responsable de la gestion du fond d'équipe et de ce qui en est fait. S'il y a un déficit à la fin de la saison, ce sera aux parents de déboursier les fonds nécessaire pour le payer.

1.4. Révision des politiques et procédures

Les politiques et procédures sont révisés au besoin par le comité de réglementation, le conseil exécutif ou le conseil d'administration de l'association.

1.5. Renseignements

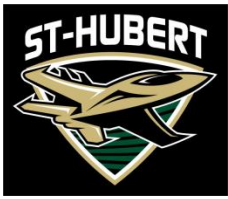
Pour tout renseignement au sujet de la présente politique, veuillez communiquer par courrier électronique avec le secrétaire de l'association (secretaire@jetsdest-hubert.ca).

1.6. Historique des révisions

Date approuvé	Version	Commentaires
1 avril 2014	1.0	Document original, approuvé par le CA.
2 mai 2017	2.0	Nouveaux points et mise en page

1.7. Politiques, procédures, résolutions ou dispositions antérieures

Le présent document abroge et remplace toutes politiques, règlements, résolutions ou dispositions antérieures adopté par le conseil d'administration ou tout autre comité sur les objets traités dans ce document.



A.H.M. LES JETS DE SAINT-HUBERT INC.

1.8. Approbation

Les politiques et procédures se trouvant dans ce document ont été approuvés par le conseil d'administration des Jets de St-Hubert.

Président intérim

2 mai 2017
Date

Secrétaires

2 mai 2017
Date